

## **Avis de promulgation**

**AVIS AU PUBLIC** est par le présent donné par la soussignée, greffière de la Ville de New Richmond, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 6 août 2018, le règlement suivant :

**Règlement 1069-18 abrogeant le Règlement 973-15 ayant pour but de pourvoir au paiement des frais d'émission du refinancement de 1 847 000 \$ et pour ce faire un emprunt au montant de 36 940 \$, remboursable en 5 ans**

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 4 septembre 2018. Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,  
Ce 5<sup>e</sup> jour de septembre 2018

Céline LeBlanc  
Greffière